

DEPARTEMENT DE L'YONNE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOGNY LA CHAPELLE
COMPTE-RENDU DU MERCREDI 23 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal de Flogny la Chapelle, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le mercredi 23 avril de l'An Deux Mil quatorze à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUVET, Maire.

Présents: Mme CONVERSAT, Mr MANSANTI et Mme INGRAIN, adjoints
MM. NICOULAUD, CAILLIET, GOVIN et DENOMBRET, Mme THINEY,
Mr HOUDOT, Mme FORTINI, Mr RODRIGUES, Mmes RENAUT et KARBABI

Absente excusée: Mme GROS (pouvoir Mme FORTINI)
Secrétaire de séance: Mr NICOULAUD

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation des comptes administratifs 2013 (2014-35 à 38)**
- 2 – Vote des comptes de gestion (2014-39)**
- 3 – Vote des budgets 2014 (2014-40 à 43)**
- 4 – Délibérations Diverses (2014-44 à 54)**
- 5 – Informations diverses**

Le Conseil Municipal accepte le compte-rendu du 10 avril 2014

Il a été demandé de préciser le montant de l'indemnité du Maire et des Adjoints

Le Maire : 1 307,70 € brut/mois
(80 % de l'indice 1015 qui est de 1 634,63 €)

Les Adjoints : 435,90 € brut/mois, par adjoint
(1/3 de l'indemnité du Maire par adjoint)

1 - Comptes administratifs 2013

L'Adjoint présente les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire :

2014-35 * COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Section de fonctionnement : excédent 234 430,66
Section d'Investissement : excédent 114 620,50
Résultat : excédent 349 051,16

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif Communal de l'exercice 2013, et décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Article 002** : Recette de fonctionnement : 234 431
- **Article 001** : Recette d'investissement : 2 558

2014-36 * COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : excédent 41 294,02
Section d'investissement : déficit 31 646,57
Résultat : excédent 9 647,45

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif Eaux et Assainissement de l'exercice 2013, et décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Article 002** : Recette de fonctionnement : 75 091
- **Article 001** : Recette d'investissement : 168 519

2014-37 * COMPTE ADMINISTRATIF COMMERCE

Section de fonctionnement : déficit 49 524,58
Section d'investissement : déficit 90 504,20
Résultat : déficit 140 028,78

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif Commerce de l'exercice 2013, et décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Article 002** : Recette de fonctionnement : 68 535
- **Article 001** : Recette d'investissement : 267 700

2014-38 * COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

Section de fonctionnement : excédent 1 590,17

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif CCAS de l'exercice 2013, et décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- **Article 002** : Recette de fonctionnement 1 590,00

2- Approbation des comptes de gestion établis par la Perception

2014-39 * Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité tous les comptes de gestion établis par la perception

3 -Vote des budgets

2014-40 * BUDGET COMMUNAL

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 923 225 € ainsi que l'investissement, en dépenses et en recettes, à 1 017 518 €

2014-41 * BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 295 450 €, ainsi que l'investissement en dépenses et en recettes, à 418 202 €

2014-42 * BUDGET COMMERCE

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 113 535 € ainsi que l'investissement en dépenses et en recettes, à 342 075 €

2014-43 * BUDGET CCAS

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 5 590 €

4 - Délibérations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

2014-44 * le vote des quatre taxes communales à savoir :

- Taxe d'habitation : 13,99 %
- Foncier bâti : 9,84 %
- Foncier non bâti : 34,65 %
- CFE : 16,15 %

2014-45 * de fixer pour l'année 2014, le prix du M3 d'eau

- De 0 à 499 M3 : 0,60 €
- De 500 à 999 M3 : 0,57 €
- Au-delà de 1000 M3 : 0,54 €
- La location de compteur d'eau est de 25 €

2014-46 * de fixer pour l'année 2014, la taxe d'assainissement à 0,67 € par M3 d'eau consommé

2014-47 * que la taxe d'assainissement sera payé par les exploitants agricoles ayant du bétail, sur un forfait de 50M3 par personne, plus 100M3 pour les salles de traite

2014-48 * de facturer aux usagers qui n'utilisent pas ou peu l'eau du réseau communal, mais qui sont raccordés au réseau d'assainissement, une redevance d'assainissement forfaitaire de 40M3 par personne et par an

2014-49 * de fixer la taxe de raccordement au réseau d'assainissement à un montant forfaitaire de 400€

2014-50 * de maintenir le prix des concessions de cimetières, à savoir :

- 93 € pour une trentenaire
- 183 € pour une perpétuelle

2014-51 * de fixer la cotisation des abonnés de l'association «mille et une pages» pour 2014, à savoir :

- Adultes : 10 €
- Enfants : 2 € (de l'entrée au collège jusqu'à 18 ans)
- Gratuit pour les enfants qui sont en maternelle ou en primaire

2014-52 * de fixer le prix de location des salles du gymnase, à savoir (avec assurance et caution de 200 €) :

- 1 h/semaine (avec convention) : 10 €
- Prix de l'heure :
 - 15 € (petite salle)
 - 20 € (grande salle)
 - 30 € (complet)
- Prix journée :
 - 100 € (petite salle)
 - 150 € (grande salle)
 - 200 € (complet)

2014-53 * d'accepter le transfert de compétence GEMAPI (GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne

2014-54 * de louer l'appartement N° 3 au 1 Place de la Mairie à Mr ALI-CHERIF Sofiane à compter du 1^{er}/05/2014 pour un loyer mensuel de 300 €, et d'encaisser la caution correspondante

5 - Informations

- La cérémonie commémoration à la commémoration de la victoire du 8 mai 1945 se déroulera ainsi :
 - 11 h 15 RV au Monument aux Morts de FLOGNY
 - 11 H 30 RV au Monument aux Morts de LA CHAPELLE
 - Un vin d'honneur sera offert) l'issue de la cérémonie
- Compte rendu de l'assemblée générale de la bibliothèque qui a eu lieu le 18 avril dernier

La séance est levée à 22 heures 30

Fait à Flogny la Chapelle le 24 avril 2014

Le Maire,
Jean-Paul BOUVET.